

# UVSQ

université PARIS-SA

## COMMENT ACCÉDER AUX ÉTUDES DE SANTÉ À L'UVSQ ?

Deux voies d'accès à ces études sont possibles : Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et Licence Accès Santé (LAS). Elles permettent de diversifier les profils des étudiants sélectionnés et garantir à tous des poursuites d'études et des perspectives d'insertion professionnelle variées.

Mis à jour le 21 janvier 2022

## Accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire) ou pharmacie

Tout étudiant a deux chances pour candidater aux études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie) tout au long de son parcours de 1er cycle. Vous pouvez désormais accéder à ces études après une, deux ou trois années d'études supérieures à l'université, ou poursuivre vers un diplôme universitaire.

### 1- LAS – Licence Accès Santé

#### 1ère année de Licence

Vous candidatez via Parcoursup à la licence qui correspond le mieux à vos projets et vos points forts parmi les licences suivantes proposant une option accès santé : Portail Mathématiques Physique Chimie (MPC), Portail Mathématiques Informatique (MI), Portail Biologie-Informatique (BI), Portail Chimie-Biologie (CB), Licence Droit, Licence Science Politique, Administration Economique et Sociale, Portail Economie-Gestion, Licence Histoire, Licence Sciences pour la Santé (Rééducation/réadaptation). Pendant votre formation en licence, vous suivrez donc des enseignements supplémentaires.

Une année de Licence Accès Santé (LAS) contient les enseignements disciplinaires de la mention choisie (60 ECTS) et des enseignements liés à l'option santé (10 ECTS) qui apportent les compétences nécessaires à la poursuite d'études en santé (enseignements en sciences fondamentales et en sciences humaines et sociales relevant du domaine de la santé), une découverte des métiers de la santé et une préparation aux épreuves orales. Vous devez décider de déposer ou non une candidature à l'accès aux études de santé durant l'année universitaire. Vous décidez de la (ou des) filière(s) dans laquelle (lesquelles) vous souhaitez candidater début mars.

- » Soit vous validez votre 1ère année de licence en session 1 et votre mineure santé > vous pouvez être admis dans la (les) filière(s) qui vous intéresse(nt) : maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie.

» Soit, vous n'êtes pas admis dans une filière de santé mais validez les 60 ECTS de votre L1 > vous pouvez poursuivre en 2ème année de votre licence, et si vous le souhaitez, recandidater aux études de santé après au moins une année supplémentaire (en L2 ou L3).

» Soit vous ne validez pas la 1ère année de licence > vous ne pouvez pas accéder aux études de santé, mais vous pouvez redoubler cette 1ère année ou vous réorienter vers d'autres études supérieures via Parcoursup obligatoirement. Vous pourrez alors recandidater en 2ème ou 3ème année de Licence. Aucune candidature à l'accès aux études de santé ne pourra être recevable lors d'une année redoublée.

### **2ème ou 3ème année de Licence :**

Toutes les mentions des licences de l'UVSQ permettent de candidater à l'accès aux études de santé. L'inscription à la mineure santé **avant le 15 octobre** est obligatoire pour se porter candidat durant l'année universitaire en cours.

Téléchargez le formulaire de demande d'accès à la mineure santé

Les étudiants inscrits à la mineure santé devront déclarer lors de l'année s'ils souhaitent ou non candidater à l'accès aux études de santé selon les modalités qui seront communiquées.

## **2 - PASS – Parcours Accès Spécifique Santé**

Vous choisissez sur Parcoursup l'option du PASS qui correspond à vos points forts et vos autres projets éventuels (exemple : option droit, option rééducation et réadaptation, option biologie, chimie, mathématiques, physique ...).

Le PASS est une année de Licence spécifique comprenant des enseignements santé (pour 48 ECTS), des enseignements disciplinaires hors santé (Droit, Maths, Physique, Chimie etc. pour 10 crédits ECTS), des cours d'anglais (2 ECTS), une découverte des métiers de la santé et une préparation aux épreuves orales.

Une inscription en PASS implique automatiquement une candidature à l'accès aux études de santé. Vous décidez de la (ou des) filière(s) dans laquelle (lesquelles) vous souhaitez candidater début mars : maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou paramédicale. L'année de PASS ne peut pas être redoublée.

» Si vous n'êtes pas admis dans une de ces filières mais que vous avez validé les 60 ECTS du PASS et validé l'option, vous pouvez accéder directement en 2ème

année de la licence qui correspond à votre option et recandidater ensuite aux études de santé après au moins une année supplémentaire (en L2 ou L3).

» Si vous ne validez pas les 60 ECTS du PASS à l'UVSQ, **vous n'accédez pas aux études de santé ni en L2**. Vous devez, si vous souhaitez poursuivre vers d'autres études supérieures, vous réorienter via Parcoursup. (attention d'anticiper cela en vous inscrivant pour faire de nouveaux choix au cours de l'année). SEULE l'option rééducation et réadaptation permet de candidater aux filières paramédicales telles que la kinésithérapie.

Comment choisir le parcours qui convient le mieux pour faire maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie ?

Votre choix dépend de votre projet et de vos points forts.

Si vous êtes intéressé par ces études et que vos points forts sont dans des disciplines éloignées de la santé, vous pourrez choisir une licence ayant une option « accès santé » dans le domaine qui vous intéresse (droit, histoire, sciences humaines et sociales, ...).

Si vos points forts sont les disciplines scientifiques, vous pourrez choisir une licence ayant une option "accès santé" dans le domaine des Sciences.

Si vous choisissez le PASS, vous devrez vous interroger sur l'option qui vous intéresse le plus pour une éventuelle poursuite d'études en dehors des études de santé.

Pour candidater sur PARCOURSUP : <https://www.parcoursup.fr/>

## SOUTIEN AUX ETUDIANTS DU PASS ET DE LAS

Contrairement aux prestations proposées par les organismes privés extérieurs à notre université, la qualité du tutorat de l'UFR Simone Veil Santé a été reconnue et agréée par le ministère.

Dès maintenant, pour la pré-rentrée en août et tout au long de l'année, le **tutorat santé Paris Ouest** accompagne les étudiants du PASS et de LAS. Cette structure gratuite s'articule autour du bien-être, de la pédagogie et de l'orientation en collaborant avec les enseignants de l'UFR.

Contacts :

Facebook : Tutorat PO

Instagram : @tutorat\_po

Site : tempo-asso.fr/tutoratpo/

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Voir aussi** : Études de Kinésithérapie, les voies d'accès en IFMK à l'UVSQ en 2021-2022